



AVIS PUBLIC

REPRISE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Yamaska qu'en raison du passage en zone verte de notre région, les séances du conseil municipal de la municipalité de Yamaska reprendront devant public à partir de la séance ordinaire du **13 juillet 2021**.

Afin de respecter les mesures mises en place par la Santé publique relativement à la distanciation sociale, les personnes se présentant à une séance du conseil municipal devront respecter les mesures de sécurité mises en place, à savoir :

- ☐ **Porter un masque**
- ☐ Se désinfecter les mains
- ☐ Respecter la distanciation physique.

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Municipalité se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de Covid- 19 ou refusant de respecter les mesures de sécurité.

Donné à Yamaska, ce 25 juin 2021.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière